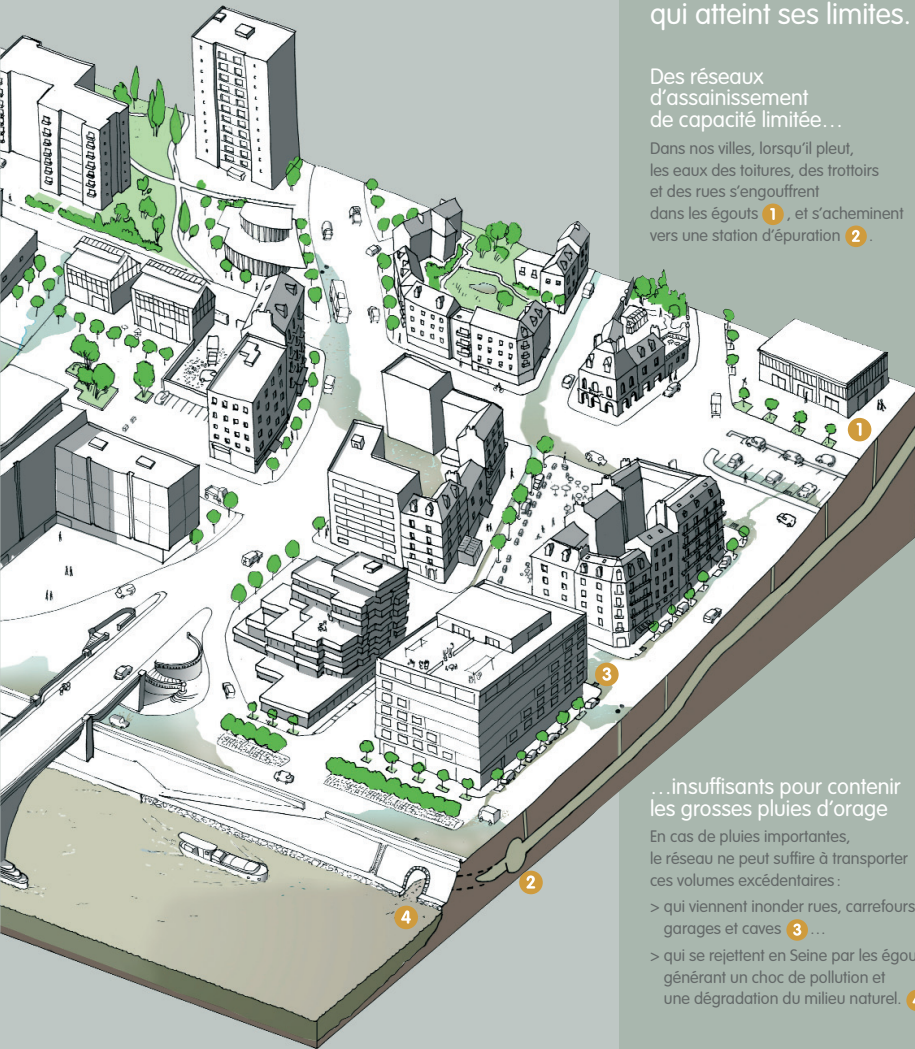


Lorsqu'il pleut dans nos villes, l'eau s'engouffre rapidement dans les réseaux, pollue la Seine, et crée des inondations.

Le tout-à-l'égout, une solution qui atteint ses limites.

Des réseaux d'assainissement de capacité limitée...

Dans nos villes, lorsqu'il pleut, les eaux des toitures, des trottoirs et des rues s'engouffrent dans les égouts 1, et s'acheminent vers une station d'épuration 2.

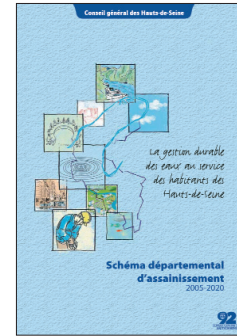


...insuffisants pour contenir les grosses pluies d'orage

En cas de pluies importantes, le réseau ne peut suffire à transporter ces volumes excédentaires :

- > qui viennent inonder rues, carrefours, garages et caves 3...
- > qui se rejettent en Seine par les égouts, générant un choc de pollution et une dégradation du milieu naturel 4

## LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT 2005-2020



Le Conseil général dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement poursuit deux objectifs :

- améliorer la **qualité des eaux de la Seine** par la réduction des rejets d'eaux polluées,
- **réduire les inondations** liées aux orages par la limitation à la source du ruissellement et la gestion optimisée des réseaux.

Dès 2004, une **concertation** a été engagée afin d'informer les différents acteurs sur les enjeux de l'assainissement de demain et débattre des orientations et priorités. Ces échanges ont fait émerger une forte attente quant au rôle de **coordination** et de **fédération** que peut jouer le Département en la matière.

Il en découle un schéma départemental d'assainissement basé sur des orientations claires et des actions concrètes. Il propose un partenariat avec les communes et leurs groupements pour une gestion coordonnée des réseaux et des actions conjointes afin d'améliorer l'assainissement du territoire départemental.

Adopté le 16 décembre 2005, le schéma prévoit trois grandes orientations :

- le renforcement de la **limitation du ruissellement**,
- la **mise en cohérence** des projets et modes de gestion des différents maîtres d'ouvrages de réseaux,
- le renforcement de l'**assistance technique et financière** du Département.

Le Département a mis en place des **concours financiers** pour inciter les communes et leurs groupements à créer des systèmes de **gestion des eaux pluviales**. Parmi eux, les **techniques alternatives** et plus particulièrement l'**infiltration** et la **réutilisation des eaux pluviales** sont privilégiées afin de limiter les nouveaux apports vers les réseaux.

Le **financement des particuliers** est possible à condition que la commune participe à même hauteur que le Département soit 20 %.



Les deux fascicules sont téléchargeables sur [www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net) rubrique environnement



Conseil général des Hauts-de-Seine  
2-16 boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex  
[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)

# La pluie en ville

## maîtriser le ruissellement urbain



Mairie de Sceaux bassin de rétention





Des solutions d'accompagnement pour stocker et ralentir les eaux pluviales, en valorisant le tissu urbain.

Retenir l'eau à l'amont quelques heures après la pluie et l'intégrer à la ville, alimente les nappes et redonne à la Seine une eau propre.

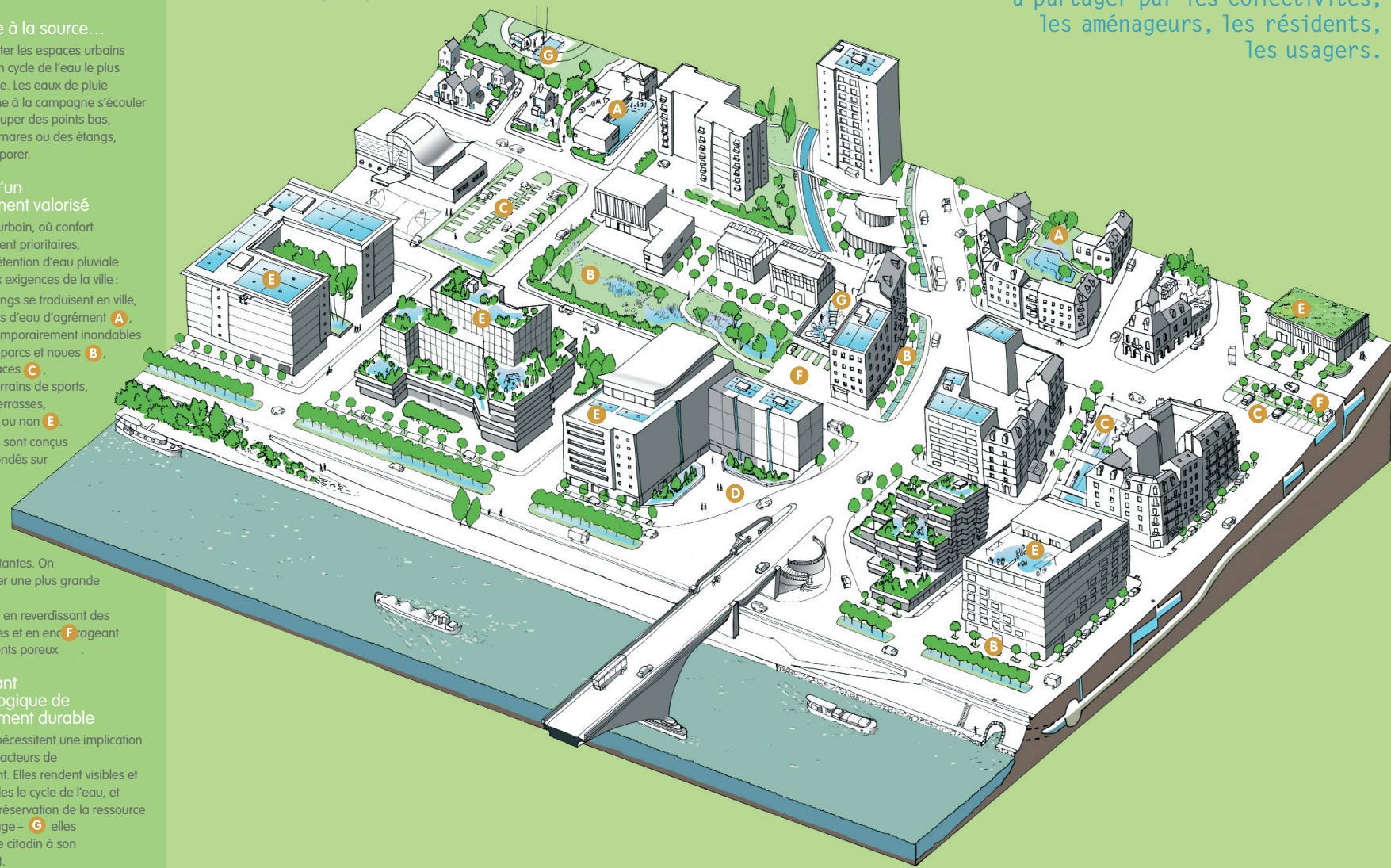
Un contrôle à la source...  
Il s'agit d'adapter les espaces urbains pour recréer un cycle de l'eau le plus naturel possible. Les eaux de pluie peuvent comme à la campagne s'écouler lentement, occuper des points bas, alimenter des mares ou des étangs, s'infiltrer, s'évaporer.

...source d'un environnement valorisé  
Dans un tissu urbain, où confort et sécurité restent prioritaires, les zones de rétention d'eau pluviale s'adaptent aux exigences de la ville :

- > mares et étangs se traduisent en ville, par des plans d'eau d'agrément **A**, des zones temporairement inondables tels que des parcs et noues **B**, des parkings, places **C**, cours **D**, terrains de sports, des toiture-terrasses, végétalisées ou non **E**.
- > Ces espaces sont conçus pour être inondés sur quelques centimètres, quelques heures par an, lors des pluies importantes. On peut redonner une plus grande place à l'infiltration en reverdissant des espaces libres et en encadrant les revêtements poreux **F**.

...s'inscrivant dans une logique de développement durable  
Ces solutions nécessitent une implication concertée des acteurs de l'aménagement. Elles rendent visibles et compréhensibles le cycle de l'eau, et éveillent à la préservation de la ressource – par le recyclage – **G** elles reconnectent le citoyen à son environnement.

Maîtriser les eaux pluviales, une démarche de Développement Durable, à partager par les collectivités, les aménageurs, les résidents, les usagers.



Maîtriser les eaux pluviales  
Lexique et références



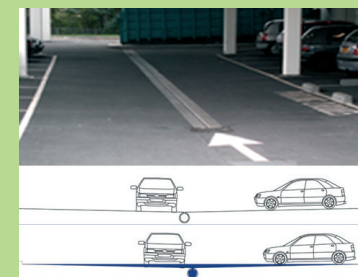
**A** Plan d'eau d'agrément



**B** Noues



**B** Parc



**C** Parking inondable



**E** Toiture-terrasses



**F** Revêtements poreux : gravillons, dalles non jointes



**G** Recyclage des eaux pluviales